



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1365

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1365**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2009-2011**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) est une association de gestion dont l'objet est de participer à la protection et à l'amélioration de l'environnement. Outre les membres institutionnels (Communauté urbaine, département du Rhône), ses membres sont des associations en lien avec la protection de l'environnement. Les missions statutaires de la MRE sont essentiellement :

- la gestion d'un centre de ressources dont le personnel et les moyens matériels sont au service des associations adhérentes pour engager des actions d'animation, de formation et d'information,
- la réception du public,
- l'organisation des manifestations (expositions, conférences, débats...) pour sensibiliser le public à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

La Communauté urbaine est membre de droit de cette association et doit statutairement participer au financement de la fraction des frais de fonctionnement de l'association qui excède les ressources provenant de son activité.

Par délibération du 6 avril 2009, le conseil de communauté a décidé de formaliser ce financement de la MRE par la signature d'une convention au titre des exercices 2009-2011.

Cette convention a été signée le 27 mai 2009 pour une durée de trois années avec possibilité de reconduction formelle pour une année supplémentaire.

A la convention sont jointes deux annexes. La première décrit le programme prévisionnel d'activités de l'exercice. La seconde présente le détail des moyens mis à disposition de l'association.

Le montant de la participation de la Communauté urbaine inscrit à son budget primitif au bénéfice de l'association représentait, pour l'exercice 2009, 326 800 € (soit 133 600 € pour la Maison rhodanienne de l'environnement et 193 200 € pour le Grand Moulin de l'Yzeron).

Dans le cadre de ses missions, l'association a réalisé en 2009, en propre ou en coordination avec les associations membres :

- 446 animations en direction du grand public ou des scolaires, dont 274 au Grand Moulin de l'Yzeron,
- 21 conférences,
- 11 expositions.

L'association a également participé à 8 manifestations grand public ; la Fête de la nature initialement prévue en 2009 a, quant à elle, été repoussée en 2010. La participation de la Communauté urbaine est également utilisée pour le fonctionnement et la modernisation de la bibliothèque de l'association qui a reçu 1 503 visiteurs pour 545 prêts de livres.

L'association a présenté un programme d'activité 2010 dans la continuité de l'année 2009 comprenant :

- 414 animations dont 234 au Grand Moulin de l'Yzeron,
- 20 conférences,

- 6 expositions sur le 1^{er} semestre 2010 (le programme du 2^{ème} semestre n'est pas encore connu),

L'association prévoit également sa participation à des manifestations grand public et l'organisation de la Fête de la nature le 23 mai 2010. Le processus de modernisation et de développement de la bibliothèque sera également poursuivi. Enfin, le projet de création d'une mare pédagogique sera réalisé sur le site du Grand Moulin de l'Yzeron.

Les produits prévisionnels de l'association pour 2010 sont estimés à 536 k€. Le montant de la participation de la Communauté urbaine inscrit à son budget primitif au bénéfice de l'association représente, pour l'exercice 2010, 278 184 € (soit 133 600 € pour la Maison rhodanienne de l'environnement et 193 200 € pour le Grand Moulin de l'Yzeron), soit 52% des ressources de l'association ; 26 % des ressources sont assurées par le conseil général du Rhône. Les principales données du compte prévisionnel 2010 de l'association sont présentées ci-après :

recettes		dépenses	
refacturation aux associations	43 k€	achats	27 k€
produits de vente de prestation	23 k€	charges externes	89 k€
Subvention	464 k€		
<i>dont</i>			
<i>Communauté urbaine</i>	278 k€		
<i>Conseil général du Rhône</i>	138 k€	charges de personnel	272 k€
cotisation	2 k€	activités	140 k€
autres produits	5 k€	autres charges	11 k€

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 40 % du montant après réception du budget prévisionnel approuvé par le conseil d'administration ainsi qu'un état prévisionnel pour l'année en cours,
- 40 % du montant après réception du bilan et compte de résultat de l'année 2009 certifiés par le commissaire aux comptes de l'association,
- le solde de 20 % sera versé au cours du mois d'octobre après réception de l'état d'exécution du budget et d'un état de trésorerie ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve

- a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 278 184 € au profit de l'association Maison rhodanienne de l'environnement pour l'exercice 2010.
- b) l'avenant 2 à la convention pluriannuelle du 27 mai 2009 avec la Maison rhodanienne de l'environnement.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ledit avenant.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 830 -opération n°102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.